



# GROUPE DE PROJET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

## RAPPORT

06/05/2019

<b>CONVENORS</b>	Olivier Schoenmaeckers (FORWARD Belgium)
<b>SECRÉTAIRE</b>	Olivier Schoenmaeckers
<b>PRÉSENTS</b>	Diederik Bogaerts (KPMG), Steve Mees (AAD&A), Jan Van Wesemael (Alfaport-Voka), Nathalie Bundervoet (AGD&A), Olivier Schoenmaeckers (FORWARD Belgium), Eddy Saelemans (AGD&A), Sophany Ramaen (AGD&A)
<b>EXCUSÉS</b>	Werner Rens (AGD&A), Luc Van De Velde-Poelman (AGD&A), Raphaël Van De Sande (AGD&A)

### Point 1 à l'ordre du jour : Projet de communication feed-back aux formateurs.

Plusieurs formateurs ont réagi l'année dernière à l'appel de l'AGD&A relatif à l'intérêt pour une agrégation de leur formation dans le domaine de la douane.

Une réponse relative à l'état d'avancement sera envoyée à ces institutions. Le projet de communication sera adapté et envoyé par Steve Mees.

Le timing pour la création du Comité de Formation professionnelle qui est en charge de l'agrégation des formations, dépend de la publication de l'AM relatif à la création et à la composition du Comité de Formation professionnelle. Cela sera communiqué aux formateurs. L'objectif est de pouvoir commencer fin 2019.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE
Envoyer une réponse aux formateurs qui ont réagi l'année dernière à l'appel	Steve Mees	30-05-19

### Point 2 à l'ordre du jour : Règlement d'ordre intérieur et appel aux candidats pour le Comité de Formation professionnelle.

Le projet de Règlement d'ordre intérieur pour le Comité de Formation professionnelle a été modifié sur quelques points :

- Composition : 5 délégués AGD&A - 4 délégués secteur privé/académique.
- Le Président sera désigné en leur sein et la présidence sera exercée à tour de rôle par l'AGD&A et le secteur privé/académique. La 1ère présidence sera assurée par l'AGD&A.
- Les membres sont nommés pour un délai de 3 ans et sont rééligibles.
- Le règlement d'ordre intérieur entrera en vigueur en concertation avec l'AGD&A.

L'appel aux candidats au nom du secteur privé/académique sera lancé via le Forum National. Les candidatures doivent être envoyées avant le 9 juin.

Dans l'appel aux candidats, il sera clairement indiqué que les conflits d'intérêts doivent être absolument évités. Les candidats doivent disposer de suffisamment de connaissances en matière de douanes (aussi bien sur le plan opérationnel que théorique). Cette connaissance est requise pour pouvoir faire une bonne évaluation des cours introduits et de pouvoir les confronter au European Customs Competency Framework.

C'est l'AGD&A qui prendra la décision finale sur l'acceptation des candidats au nom du secteur privé/académique.

Les personnes qui siégeront au nom de l'AGD&A au Comité de Formation professionnelle seront désignées simultanément.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE
Adapter le Règlement d'ordre intérieur	Nathalie Bundervoet	30/05/2019
Lancer l'appel pour les candidats au Comité de Formation professionnelle	Steve Mees	24/05/2019
Rédiger une note interne pour la désignation des membres AGD&A du Comité de Formation professionnelle	Steve Mees	24/05/2019

### **Point 3 à l'ordre du jour : État de la situation AM/AR.**

Dans l'avis de l'Inspecteur des Finances, plusieurs remarques ont été formulées concernant le projet d'AM. Ainsi, il a été déterminé que pour la création d'une banque de données d'examens centrale, une autorisation légale est nécessaire. Le point concernant la banque de données centrale a été supprimé pour cette raison.

En mars, le projet définitif a été approuvé par la Douane UEBL. Il doit maintenant être soumis le plus rapidement possible au Cabinet et pour avis au Conseil d'Etat. On essaie de terminer cela pour la fin de l'année 2019.

L'AM concerne l'agrément des formations dans le cadre de la preuve de connaissance chez les représentants en douane. Dans une 2ème phase, un AR sera nécessaire pour les non-prestataires de services/entreprises OEA.

Vu que l'on abandonne une banque de données d'examens centrale (pour tous les formateurs), le groupe de travail choisit d'obliger de prévoir un moment d'évaluation pour chaque formation qui veut entrer en considération pour une agrément. Cela peut se faire sous la forme d'un examen ou d'une autre évaluation. Le Comité de Formation professionnelle y veille (cf. Article 2 AM portant la création et la composition du Comité de Formation professionnelle.).

### **Point 4 à l'ordre du jour : Template de base pour l'évaluation de formations.**

Il appartient au Comité de Formation professionnelle de réaliser le template.

Celui-ci sera basé sur les exigences de l'ECCF - European Customs Competency Framework, comme cela a été convenu lors des réunions antérieures.

Le template devrait être fait de façon à ce que les formateurs qui introduisent une demande, indiquent eux-mêmes sur quels points le support de cours répond aux exigences de l'ECCF. Le Comité de Formation professionnelle peut ainsi évaluer aussi efficacement que possible.

### **Point 5 à l'ordre du jour : Présentation de l'agrément européenne.**

S. Mees explique l'initiative relative à une agrément européenne de formations académiques. Celles-ci peuvent concerner aussi bien le secteur privé que public.

Aussi bien les programmes (et modules) de bachelor que de master qui sont agréés par les départements nationaux de formations peuvent entrer en ligne de compte. L'Université d'Anvers va introduire une demande.

### **Point 6 à l'ordre du jour : Fin du groupe de projet Compétences professionnelles.**

Dès que le Comité Formation professionnelle sera composé, la tâche de ce groupe de projet Compétences professionnelles s'arrêtera. Les tâches seront alors reprises par le Comité.